

Conseil Municipal De Hanvoile

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en application de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 mars à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Laurent DANIEL, maire.

PRÉSENTS : MM. Daniel, Gille, Boucher, Ferdoelle, Renard, Beeuwsaert, Hédin, Maron, Péron, Mmes Bellu, Parmentier, Dewulf.

ABSENTS : M. Maugez (pouvoir à M. Beeuwsaert), Mme Triboulet (pouvoir à Mme Bellu), Mme Bellay (pouvoir à M Daniel).

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du neuf février 2024. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Procès-Verbal 2.2024

AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2024 ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de **147 986,85 € au compte recette 002** et l'excédent d'investissement de **445 996,04 € au compte recette 001**.

BUDGET PRIMITIF 2024 ASSAINISSEMENT :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif assainissement 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-dessous :

Section de fonctionnement : 187 918,00 € en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 925 654,00 en dépenses et en recettes

- Opération mise aux normes station d'épuration : 909 403,00 €

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EN 2024 COMMUNE :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de **609 974,59 € au compte recette 002** et l'excédent d'investissement de **31 883,99 € au compte recette 001**.

DÉFISCALISATION HYDRANTS 2024 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SIEAB demande aux collectivités de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2024, indiquant une dépense de

1 385,00 € pour la commune de Hanvoile. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la défiscalisation de la contribution incendie pour 2024.

MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le maire propose de maintenir les subventions aux associations pour 2024 identiques à 2023.

Pour rappel : Société chasse 110€, Cercle des jeunes de Hanvoile 350€, Comité aide aux cheveux blancs 350€, Club des flocons blancs, Graines de mômes 350€, Emion 110€, Foyer rural de Songeons 110€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'année 2024.

ACHAT PROPRIÉTÉ 79 GRANDE RUE :

Monsieur le maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de la propriété située au 79, Grande rue. Monsieur le maire précise qu'il est pertinent d'acquérir cette propriété, compte tenu de sa mitoyenneté avec le groupe scolaire et la possibilité de sécuriser l'accès à l'école maternelle.

Le prix de départ était de 70 000€. Après négociation, monsieur le maire a trouvé un accord pour un montant de 40 000€ auquel s'ajoutent les frais notariés pour un montant de 4 500€.

Le conseil municipal approuve cet achat et autorise monsieur le maire à signer les documents liés à cette acquisition.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de maintenir les taux pour l'année 2024.

Pour rappel : Taxe foncière bâti à 51,99 %, taxe foncière non bâti à 44,68 %, taxe d'habitation à 18,05 % et la CFE 9,00%.

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE :

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif commune 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-dessous :

Section de fonctionnement : 1 101 498,00 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : 521 273,00 € en dépenses et en recettes.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

PRIX REPAS FÊTE VILLAGEOISE :

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer les prix du repas et des boissons pour la fête villageoise comme suit : 25 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de moins de 12 ans, 12 € pour la bouteille de crémant, 9 € pour la bouteille de vin.

Le conseil municipal valide ces montants.

MODIFICATION SURTAXE ASSAINISSEMENT :

M. le maire rappelle que, lors de la réunion du 11 juin 2021, le conseil municipal avait décidé de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 1,80 € HT/m³ consommé à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le maire signale que le contrat de délégation de service public a pris fin le 21 février 2024 pour la collecte et le traitement des eaux usées.

Le délégataire ayant cessé l'exploitation du service d'assainissement à compter de cette date, ce service est donc repris par la commune de Hanvoile.

La part de la taxe du délégataire de 1,90€ HT devra donc être ajoutée à la taxe d'assainissement actuelle. Monsieur le maire propose au conseil municipal de réévaluer la surtaxe assainissement part communale (1,80€) plus part distributeur (1,90€). L'ensemble du conseil municipal décide alors de fixer le montant de la surtaxe assainissement à 3,70€ HT/ m³ consommé.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Le maire indique au conseil municipal que l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de celles-ci.

Ces ZAER doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Monsieur le maire propose d'autoriser le photovoltaïque uniquement sur les constructions existantes et à venir suivant le Plan Local d'Urbanisme. Monsieur le maire informe qu'il faudra mettre à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones EnR.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire fait le point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et de la dernière rencontre avec VEOLIA concernant l'évacuation des boues. Étant toujours en désaccord avec eux, la commune est en attente d'une nouvelle proposition.

- Monsieur le maire informe que les travaux dans les logements OPAC du 56 Grande rue sont terminés et en cours d'attribution.

- Madame BELLU fait le point sur la manifestation « nettoyons la nature » et remercie les participants venus en nombre malgré le mauvais temps.

- Madame BELLU fait un point sur l'activité de Pâques qui a eu lieu le mercredi 27 mars à la bibliothèque avec 19 participants. La prochaine activité aura lieu le mercredi 24 avril avec un atelier Pop-up organisé par la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

- Monsieur Beeuwsaert signale la dégradation des filets de sécurité autour du City stade. Monsieur le maire fera une demande de devis pour la remise en conformité.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la séance close à 23h35.

La secrétaire de séance,
Séverine BELLU

Le Maire,
Laurent DANIEL